

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Protection du patrimoine : Halte aux dégradations (bis)
Initiant : Henri Klunge

La Municipalité de Lausanne à la demande du Conseil communal met un point d'honneur à protéger le patrimoine bâti et les ensembles bâtis lors des nouveaux projets de démolition-reconstruction qui lui sont présentés par des acteurs privés.

Depuis le début de l'année, nous avons pu constater que différents collectifs se mobilisant pour des causes certes défendables et prônant des actions non violentes s'en prennent à des monuments historiques dont la valeur est inestimable. Nous pensons ici par exemple aux inscriptions « *Où sont les femmes ?* » sur les statues de Pierre Viret à la rue du même nom, ou sur la statue de monsieur l'ancien Conseiller fédéral Louis Ruchonnet à la place de la Madeleine. Plus récemment, un sablier entouré d'un rond, signe du collectif « action rébellion », a été tagué sur le mur à côté de la boîte aux lettres permettant le vote à la place de la louve.

Nous osons espérer que des plaintes contre les auteurs ont été déposées. Cependant, nous souhaiterions savoir ce que la Municipalité compte entreprendre pour protéger ce patrimoine qui mérite de l'être. Contrairement à la réponse qui a été faite à ma question identique du 21 mai dernier, nous souhaiterions savoir ce que la commune fait pour agir contre les dégradation et non ce quelle fait pour réagir.

Lausanne, le 23.01.2020

L'initiant :
Henri Klunge

